

PROCES-VERBAL

DE LA SEANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

D'UNIVERSITÉ CÔTE D'AZUR

Réunie le 16 juillet 2024 à 14H00

Séance n°8

- Sur 39 membres,

Étaient présents ou représentés les 30 membres suivants

Collège des Professeurs

M. Jeanick BRISSWALTER
M. Stéphane AZOULAY
Mme Claudine BATAZZI
M. Luc PRONZATO
M. Marc DALLOZ
Mme Barbara MEAZZI

Collège des Autres Enseignants

Mme Anne VIGOUROUX
Mme Sophie BRICCA-DRUFFIN
M. William TATINIAN
M. Didier FORCIOLI
Mme Sarah LABAT-JACQMIN

Collège des BIATSS

Mme Muriel BILLEREY
M. Erwan PHILIPPE
Mme Anne-Sophie COLDEFY

Collège des Étudiants

Représentants des Organismes de Recherche

Mme Frédérique LAVIROTTE, INRIA
M. Sylvain DI GIORGIO, CNRS
Mme Marie-Pierre BALLARIN, IRD

Personnalités Qualifiées

Mme Nathalie HILMI, CS de Monaco

Représentants des Etablissements Composantes

Mme Elodie LYONS, OCA

Représentants des Etablissements associés

M. Thierry MULLER, Ecole d'Art et de Design

2

Représentant du CHU de Nice

M. Rodolphe BOURRET, CHUN

Représentants des collectivités territoriales

Membres absents ayant donné procuration

Mme Françoise SIMON-PLAS, INSERM à Mme Sophie BRICCA-DRUFFIN
Mme Patricia BRAUN, Cabinet In Extenso à M. Stéphane AZOULAY
Mme Céline MASONI-LACROIX à Mme Anne VIGOUROUX
M. Frédéric CARLIN, INRAE à M. Jeanick BRISSWALTER
M. Alain AVENA, Villa ARSON à M. Marc DALLOZ
M. Bernard KLEYNHOFF, Conseil Régional PACA à Mme Sophie BRICCA-DRUFFIN
M. Jean ZIEGER, PNSD à M. Jeanick BRISSWALTER
M. Bernard ASSO, Conseil départemental 06 à M. Marc DALLOZ
M. Franck CHIKLI, Communautés Territoriales à M. Stéphane AZOULAY

Étaient absents ou excusés les 9 membres suivants

M. Serge MILAN
Mme Alicia TEIXEIRA ALVES
Mme Magali ALTOUNIAN, Métropole NCA
M. Emmanuel BARRANGER, CAL
Mme Élise TOSI, SKEMA

Mme Cécile AYERBE
M. Maxime GRANGE
M. Flavio CONTAT
M. Didier ABADIE, ERACM

Invités présents

M. Christophe PROUDHOM, Rectorat de Nice
Mme Sarah HURTER-SAVIE, SCD
Mme Anne BROGINI, CMMC
Mme Anne NAVARRO, DAF
M. Emmanuel TRIC, IMREDD
M. Benjamin SEROR, DAJIM
Mme Nadine GROSSO, DAJIM

La séance est présidée par M. Jeanick BRISSWALTER, Président d'Université Côte d'Azur. Elle débute à 14 heures.

PRÉAMBULE

En préambule, M. Stéphane AZOULAY signale le remplacement, en tant que membre titulaire du Conseil, de M. Dominique NOBILE, qui part à la retraite, par Mme Françoise SIMON-PLAS, déléguée régionale de l'INSERM. Elle se présentera lors du prochain Conseil.

3 M. Jeanick BRISSWALTER remercie les membres du Conseil d'administration pour s'être déplacés un 16 juillet. Il fait part de deux bonnes nouvelles qui interviennent en fin d'année universitaire. Le site a été labellisé, avec l'ensemble de ses partenaires, « Sciences avec et pour la société », pour un montant de 700 000 euros pour financer la diffusion de la culture scientifique. Il est également lauréat de deux Erasmus+ dans le domaine biologie et e-santé, pour un budget de presque 8 millions d'euros, ce qui permettra d'engager des actions de formations et mobilité internationale dans ce domaine à compter de la rentrée scolaire.

1) VALIDATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 25 JUIN 2024

Présentation de M. Stéphane AZOULAY, Vice-président du Conseil d'Administration et des Moyens

Le procès-verbal du 25 juin 2024 est approuvé à l'unanimité des voix.

I - QUESTION STRATÉGIQUE

Présentation de M. Jeanick BRISSWALTER, Président d'UniCA et de M. Stéphane AZOULAY Vice-président du Conseil d'Administration et des Moyens

M. Stéphane AZOULAY indique que la lettre d'orientation budgétaire 2025 a été envoyée à tous les membres du Conseil d'administration. Il espère qu'ils ont eu le temps d'en prendre connaissance. Ce document a été présenté en Comité de Pilotage du 15 juillet 2024, qui a rendu un avis favorable unanime. Il a également été discuté en Commission des finances.

Cette lettre d'orientation budgétaire fixe les grands objectifs de l'année 2025. Elle a été co-construite avec l'ensemble des équipes de la gouvernance.

M. Stéphane AZOULAY rappelle que la situation financière de l'Université Côte d'Azur est aussi le fruit de nombreux éléments exogènes, difficiles à maîtriser. Ainsi, la dotation d'établissement s'avère être largement en dessous de la moyenne nationale rapportée par étudiant, ce qui se traduit par un déficit annuel de 15 millions d'euros. Cette dotation est la plus faible de la région Provence-Alpes Côte d'Azur et très largement en dessous de la moyenne des établissements IDEX, soit un déficit de 40 millions d'euros par an. Cet élément explique en partie le contexte budgétaire.

Fort heureusement, les recettes ont augmenté ces dernières années, notamment grâce aux recettes propres. Les dépenses sont aussi en hausse, de façon plus importante que les recettes, ce qui s'avère problématique. Les dépenses croissent notamment en raison de l'augmentation des fluides de 6 millions d'euros entre 2021 et 2024. Les changements d'échelons des personnels entraînent mécaniquement une augmentation de la masse salariale de 2 à 3 millions d'euros, sans compensation. La non-compensation du point d'indice et de diverses mesures RH par l'État a un impact négatif. L'année passée, l'Université a terminé avec un très léger excédent de 486 000 euros, mais cet excédent n'a été rendu possible que grâce à un prélèvement sur le fonds de roulement de 4 304 000 euros et la compensation exceptionnelle de 7 millions d'euros, de la part du gouvernement, pour la prise en compte de la hausse des fluides. Selon les informations actuelles, il ne devrait pas y avoir de compensation de la part du gouvernement cette année. Le budget prévoit donc un déficit de 11 millions d'euros, avec un prélèvement sur le fonds de roulement de 14 millions d'euros, ce qui portera le fonds de roulement résiduel à 14 millions d'euros. La moitié de ce fonds de roulement n'est pas utilisable, car elle est affectée à des opérations pluriannuelles déjà fléchées.

Il n'en demeure pas moins que l'Établissement doit poursuivre sa dynamique d'enseignement et de recherche. Le fonctionnement s'effectue donc majoritairement par appels d'offres, avec de nouvelles initiatives.

Concernant les formations, l'accent sera mis sur l'attractivité de l'offre, le renforcement du pilotage et de l'accompagnement des étudiants et la continuité de la transformation pédagogique.

La stratégie Recherche se décline en cinq actions : l'attractivité et la compétitivité de la recherche, la politique doctorale, les plateformes technologiques et mutualisées, le volet Sciences et société et un travail sur la science ouverte.

Concernant le développement durable, un des nouveaux champs portés par un VP statutaire dans le cadre de cette nouvelle mandature, l'objectif de cette première année vise une meilleure coordination et fédération de l'ensemble des actions. Il existe de nombreuses actions, au sein des établissements, qui méritent d'être mieux connues et appréhendées pour répondre de manière collective. Le plan de sobriété se poursuit, de nombreux bâtiments ont été rénovés et la démarche se poursuit. Il convient de limiter les atteintes à l'environnement.

Sur le champ des relations internationales, l'Université Côte d'Azur poursuit sa forte implication dans la dynamique européenne, avec la volonté de favoriser la mobilité de tous les publics, de et vers les partenaires internationaux. Cette mobilité se décline sous trois formats : présentiel, distanciel et hybride. Le dépôt de projets européens est favorisé, avec le volet recherche. La structuration des partenariats internationaux se poursuit sur l'ensemble des continents.

Un autre axe fort relève du développement de la politique entrepreneuriale, avec la volonté de cibler les compétences transverses, d'améliorer l'accessibilité de l'offre de formation dans l'ensemble des diplômes et y compris pour les personnels, qu'il s'agisse des doctorants ou des enseignants-chercheurs. Cet axe va de pair avec la montée en compétence de l'accompagnement entrepreneurial, notamment au travers des actions du programme Pépite. Il s'agit aussi de favoriser le rayonnement international de l'entrepreneuriat.

Concernant la vie de campus et la vie universitaire, trois volets sont déclinés, principalement financés par la CVEC : la santé et le social, le sport avec la rénovation des installations sportives et un volet culture au travers du Collège des écoles d'art.

5

Les deux dernières thématiques de la lettre budgétaire concernent les ressources et les moyens humains, autour des grands principes que sont l'égalité des chances et la lutte contre les discriminations, l'amélioration constante des pratiques RH, la continuité des actions de politique sociale et de politique handicap ainsi que la promotion de la santé et du bien-être des personnels. Tout ceci doit se faire avec un périmètre de masse salariale constante, en raison des éléments de contexte présentés.

Le volet numérique constitue désormais un élément clef sur l'ensemble des usages quotidiens. Le travail sur la modernisation des infrastructures se poursuit. Un travail important est mené sur la sécurisation des données.

M. Luc PRONZATO, président de la Commission des finances, souhaite qu'une réunion explicative sur l'élaboration d'un budget soit ouverte à tous les membres du Conseil d'administration prochainement.

La Commission des finances a apprécié la clarté, la franchise et la présentation de la lettre d'orientation budgétaire. L'essentiel des échanges a porté sur la situation extrêmement tendue dans laquelle se trouve l'Établissement. La dotation exceptionnelle versée par l'État, qui avait permis de ramener les comptes à l'équilibre, ne devrait pas être reconduite. Les dépenses de 2024 étant comparables à celles de 2025, il n'est pas certain que l'Université puisse poursuivre ses politiques d'investissement. Des arbitrages doivent déjà être réalisés pour ramener le budget à un niveau proche de l'équilibre. Les années qui viennent devraient s'avérer difficiles. Il est important de maintenir les moyens pour s'assurer que la base ne s'effondrera pas. La

dynamique des années précédentes ne pourra pas perdurer. Des arbitrages extrêmement sévères devront être réalisés. Même les mesures sévères ne seront pas forcément suffisantes.

M. Jeanick BRISSWALTER souligne que, en France, de plus en plus d'universités sont déficitaires. Ce sont aujourd'hui les appels à projets qui permettent de financer des projets. Le budget à disposition de l'Université Côte d'Azur n'est pas suffisant pour assurer le fonctionnement courant de l'Établissement. L'Université Côte d'Azur est l'une de celles qui rapportent le plus de fonds propres, mais il ne sera pas possible de dépasser un certain plafond. Des arbitrages devront peut-être être réalisés au niveau du patrimoine, qui constitue un poste de dépenses importants. L'autre option consiste à réduire la masse salariale.

M. Jeanick BRISSWALTER met en exergue l'importance de se fixer quelques objectifs, jugés atteignables, en dépit du contexte compliqué. La situation est actuellement fragile. Les compensations ne sont pas systématiques. Le budget est structurellement déficitaire, et ce, depuis des années.

M. Erwan PHILIPPE souligne que la mise aux normes des bâtiments ne peut pas être reportée. Par ailleurs, une réduction de la masse salariale rendrait les recrutements nécessaires encore plus compliqués à concrétiser. Les universités ne sont plus attractives pour le personnel. Il juge qu'il revient à la communauté universitaire d'envoyer un message clair, même symbolique, au gouvernement, pour lui signifier que l'Université ne peut plus fonctionner.

M. Jeanick BRISSWALTER rappelle qu'une motion a déjà été signée l'année dernière et remise à l'ensemble des ministères. Il y a un mois, il a envoyé un courrier officiel au Président de la République et au Premier ministre. Il a également sollicité le Président de la Région ainsi que le Maire de Nice et les maires des grandes agglomérations.

M. Jeanick BRISSWALTER remarque que le budget qui sera présenté en Conseil d'administration sera déficitaire.

La Lettre d'Orientation Budgétaire 2025 est approuvée à la majorité des voix avec 22 voix favorables, 5 voix défavorables et 3 abstentions.

II – QUESTIONS INSTITUTIONNELLES

3) ADOPTION DES STATUTS ET DU RÈGLEMENT INTÉRIEUR DE LA DIRECTION DES BIBLIOTHÈQUES ET DE LA SCIENCE OUVERTE

Présentation de M. Marc DALLOZ, Vice-Président Affaires Institutionnelles et suivi du Grand Établissement

Présentation de Mme Sarah HURTER-SAVIE, Directrice du SCD

M. Marc DALLOZ souligne le fait que Mme Sarah HURTER-SAVIE attendait depuis longtemps l'avancée de ce sujet. Il s'excuse du retard pris et la remercie pour l'énergie qu'elle a déployée afin de se mettre en conformité avec les évolutions du site.

M. Marc DALLOZ met en exergue l'importance de se coordonner avec les autres établissements et les fonds documentaires. Des groupes de travail ont été organisés en interne. Les échanges ont été nombreux. Un certain nombre d'étapes a été mis en œuvre pour assurer une large consultation. La Commission des statuts a donné un avis favorable.

Mme Sarah HURTER-SAVIE indique que ce point concerne à la fois les statuts et le règlement intérieur de la Direction des bibliothèques et de la science ouverte. La dernière mise à jour datait de 2012. Une mise en conformité s'avérait nécessaire. Il convenait également de refaire des élections sur la base des nouveaux statuts afin de renouveler les membres du conseil documentaire qui siègent depuis de longues années. Le texte de référence n'est désormais plus le décret de 2011, mais bien le code de l'Éducation, dans ses articles D614-28 à D614-40.

Ces statuts ne sont pas créatifs, attendu qu'ils sont calés sur le code de l'Éducation. Les articles 2, 6, 7, 8, 9, 10, 13 et 14 ne changent pas. Le service n'est désormais plus nommé « bibliothèques », mais « direction des bibliothèques et de la science ouverte », avec l'acronyme DIBSO, appellation plus conforme à la stratégie de l'établissement. Les articles 4 et 5 sont les plus modifiés. Ils permettent de décrire l'organisation du service commun et la politique globale de site, répartie en différentes entités. L'article 11 détaille les modalités possibles de financement.

Le règlement intérieur explicite la manière donc le conseil documentaire et le conseil d'administration sont organisés. Les principaux changements résident dans la composition du conseil documentaire. Les équilibres de représentation n'ont pas bougé par rapport à l'existant. Le nombre de membres ne doit pas être supérieur à 20. Les typologies de représentants sont définies par le code de l'Éducation, la seule marge de manœuvre consistant à définir le nombre de représentants pour chaque catégorie. Le Conseil documentaire sera donc composé de huit enseignants-chercheurs, soit deux de plus que l'actuel, afin que l'ensemble des EUR soient représentées. La politique documentaire est structurée autour des besoins, ce qui requiert un cadre donné par les EUR. Le Conseil documentaire comptera également deux représentants des étudiants, six représentants des personnels des bibliothèques, un représentant des sites partenaires et deux personnalités extérieures. Les élections seront alignées sur celles des EUR, afin de permettre une cohérence globale.

La Commission des statuts a donné un avis favorable. Le CSAE a rendu son avis le 5 juillet 2024, avec 2 voix pour, 6 voix contre et 2 abstentions. Le Conseil Académique a rendu un avis favorable le 11 juillet 2024 avec 49 voix pour, 6 voix contre et 7 abstentions. Le Comité de pilotage d'établissement a rendu un avis favorable à l'unanimité le 15 juillet 2024. Le vote du Conseil d'administration est donc la dernière étape.

Certains membres du Conseil d'administration considèrent que la composition du Conseil documentaire présente un problème de représentativité de tout le personnel.

Mme Sarah HURTER-SAVIE insiste sur le fait que les équilibres n'évoluent pas. Le Conseil documentaire comptera désormais huit enseignants-chercheurs, une personne extérieure en moins et un représentant des personnels des bibliothèques associées en plus.

Les statuts et le règlement intérieur de la Direction des Bibliothèques et de la Science Ouverte sont approuvés à la majorité des voix, avec 22 voix favorables et 8 voix défavorables.

4) MODIFICATION DE STATUTS D'EUR

Présentation de M. Marc DALLOZ, Vice-Président Affaires Institutionnelles et suivi du Grand Établissement

M. Marc DALLOZ indique avoir été sollicité par l'EUR HEALTHY en vue de procéder à un certain nombre d'ajustements de ses statuts, en raison de difficultés entre la théorie (personnes qu'ils souhaitent associer aux réflexions et à leurs instances) et l'engagement pratique de ces personnes. L'EUR HEALTHY avait considéré comme des membres votants des représentants extérieurs, par exemple de l'ARS ou d'instances départementales, qui ne sont venus que très rarement, voire jamais, siéger aux instances. Il était donc parfois difficile d'obtenir le quorum, ce qui imposait des reconvoctions à des dates extérieures. L'EUR HEALTHY a donc proposé de résoudre cette difficulté en faisant de tous les représentant de ces structures instances des invités permanents. L'EUR espère que ces organismes continueront de venir le plus souvent possible pour échanger, mais leur présence ne sera plus imposée.

L'EUR HEALTHY a aussi renoncé à l'obligation théorique, qui lui avait semblé nécessaire au moment de sa création, selon laquelle le directeur ou la directrice, lorsqu'il appartient à une section disciplinaire, devait choisir un directeur ou une directrice adjoint(e) d'une autre section disciplinaire.

Ces deux modifications devraient apporter un fonctionnement plus fluide et plus proche de la réalité des personnes qui s'investissent au sein de cet EUR.

8 La commission des statuts a rendu, 48 heures plus tôt, un avis favorable. Elle aurait peut-être rendu un avis réservé si cette possibilité existait.

Les modifications des statuts de l'EUR HEALTHY sont approuvées à la majorité des voix, avec 22 voix favorables, 1 voix défavorable et 7 abstentions.

III – QUESTIONS FINANCIÈRES

5) ADOPTION DES TARIFS UNICA 2024-3

Présentation de M. Stéphane AZOULAY, Vice-président du Conseil d'Administration et des Moyens

M. Stéphane AZOULAY fait savoir que les tarifs des installations sportives et des salles de cours du campus STAPS figurent en annexe des documents remis aux membres du Conseil d'administration.

Les tarifs des installations sportives et des salles de cours du campus STAPS sont approuvés à la majorité des voix, avec 29 voix favorables et 1 abstention.

Présentation de Mme Anne NAVARRO, Directrice des Affaires Financières

Mme Anne NAVARRO indique que, dans du plan de relance pour la rénovation et la transition énergétique, Université Côte d'Azur a bénéficié de 54 millions d'euros. Cette somme a été mise à profit afin de réaliser des travaux visant à améliorer la consommation énergétique. Dans le cadre de ce plan, des bornes électriques ont été déployées. Cette délibération a donc pour objectif de fixer un tarif unique pour en faire bénéficier les agents bien qu'il y ait trois marchés d'électricité conclus pour les différents sites, avec des tarifs différents. La réalité des consommations n'est pas encore connue. Les tarifs ont donc été calculés en faisant la moyenne des différents tarifs et en ajoutant trois centimes pour arrondir et conserver une petite marge. Le tarif serait donc de 20 centimes.

M. Stéphane AZOULAY précise que le tarif devrait, à terme, diminuer, afin de tenir compte des économies générées grâce à la production des panneaux solaires. Afin de favoriser les rotations, un supplément notable sera appliqué aux conducteurs qui laisseraient leur véhicule à une borne après la fin du rechargement de la batterie.

Mme Anne NAVARRO précise que l'Université Côte d'Azur compte actuellement une cinquantaine de bornes électriques, un nombre qui devrait augmenter.

Les tarifs de l'utilisation des bornes électriques de recharge des véhicules sont approuvés à la majorité des voix, avec 29 voix favorables et 1 abstention.

9

6) MISE À JOUR DES TARIFS SUBVENTIONNÉS DE LA PLATEFORME DE BILLETTERIE EN LIGNE DES PERSONNELS

Présentation de M. Stéphane AZOULAY, Vice-président du Conseil d'Administration et des Moyens

M. Stéphane AZOULAY explique qu'un réajustement des tarifs subventionnés de la plateforme billetterie est réalisé en cours d'année, afin de tenir compte des différentes remontées.

Les tarifs subventionnés de la plateforme de billetterie en ligne des personnels sont approuvés à la majorité des voix, avec 29 voix favorables et 1 abstention.

IV - QUESTION FORMATION & VIE UNIVERSITAIRE

7) ACTUALISATION DE LA CAMPAGNE 2024 DES DIPLÔMÉS D'ÉTABLISSEMENT (ADDITIF)

Présentation de M. Stéphane AZOULAY, Vice-président du Conseil d'Administration et des Moyens

M. Stéphane AZOULAY explique que deux diplômes d'établissement n'avaient pas pu être validés lors de la campagne précédente pour des questions administratives. Il s'agit du DU « Accompagnement à la recherche en santé » à la Faculté de Médecine et de l'AEU « Traitement de la maladie carieuse et des pathologies dentaires acquises non carieuses chez l'enfant » (Faculté Dentaire Odontologie). Le Conseil Académique du 11 juillet 2024 a rendu un avis favorable sur ces deux créations (42 voix et 12 abstentions pour le DU Accompagnement à

la recherche en santé; 47 voix et 7 abstentions pour l'AEU Traitement de la maladie carieuse et des pathologies dentaires acquises non carieuses chez l'enfant).

Les créations du DU « accompagnement à la recherche en santé » et de l'AEU « Traitement de la maladie carieuse et des pathologies dentaires acquises non carieuses chez l'enfant » sont approuvées à la majorité des voix, 28 voix favorables et 2 abstentions.

V - CONVENTIONS

Présentation de M. Stéphane AZOULAY, Vice-président du Conseil d'Administration et des Moyens

M. Stéphane AZOULAY indique que les conventions figurent dans les documents remis en annexe aux membres du Conseil d'administration.

L'approbation de la convention 2024-133 relative à la création d'une base de données en ligne « MEDAM » sur le cumul des aménagements gagnés sur la mer devant l'ensemble des côtes françaises de la méditerranée, est reportée au prochain Conseil d'administration.

Les conventions soumises au vote sont approuvées à l'unanimité des voix.

POINT PRÉSENTÉ POUR INFORMATION

- Présentation de l'IMREDD (Institut Méditerranéen du Risque de l'Environnement et du Développement Durable) M. Emmanuel TRIC, directeur de l'IMREDD

Plus rien ne reste à délibérer, la séance est levée à 16 heures.

Dates du prochain conseil d'administration : 23 septembre 2024

Signature(s) électronique(s) du présent document

La version originale de ce document est sous forme électronique, par conséquent les signatures ci-dessous doivent impérativement être vérifiées électroniquement à l'aide d'un logiciel adapté comme Adobe Acrobat Reader DC™. Si un message d'avertissement apparaît, la raison peut être liée à l'absence de confiance dans l'Autorité de Certification qui a délivré le certificat utilisé pour signer le document. Dans ce cas, cliquez sur « Détails du certificat » dans le « Panneau des signatures » et sélectionnez le certificat « Sunnystamp Root CA G2 » puis cliquez sur « Ajouter aux certificats approuvés » dans l'onglet « Approbation ». A noter que les logiciels de lecture de documents PDF en mode Web ou mobile n'affichent pas les détails relatifs aux signatures électroniques. Pour toute question, merci de nous écrire à l'adresse support@lex-persona.com.

Digital signature(s) of this document

The original version of this document is in electronic form, so the signatures below must always be verified electronically using appropriate software such as Adobe Acrobat Reader DC™. If a warning message appears, the reason may be the absence of trust in the Certificate Authority which issued the certificate used to sign the document. In this case, click on "Certificate Details" in the "Signatures panel" and select the "Sunnystamp Root CA G2" certificate then click on "Add to approved certificates" on the "Approval" tab. Note that PDF reading software in web or mobile mode does not display the details of the digital signatures. If you have any questions, please write to us at support@lex-persona.com.